

Monsieur Jean-Michel Blanquer  
Ministre de l'Éducation nationale  
110, rue de Grenelle  
75007 PARIS

Paris, le 14 mars 2018.

Monsieur le Ministre,

Nous partageons le constat qui vous a amené à proposer une réforme du baccalauréat et nous approuvons les objectifs du projet que vous avez présenté le 14 février dernier.

Il a fait l'objet d'échanges au sein de la Conférence des Grandes Écoles et des institutions membres. Nous vous adressons par la présente la synthèse de nos remarques et de nos propositions. Elles portent sur trois aspects principaux.

### **1° Les enseignements disciplinaires en sciences**

#### **Les mathématiques**

Elles sont plus que jamais un socle pour l'ensemble des disciplines scientifiques. Il est donc essentiel d'instaurer, dès la classe de seconde, des fondamentaux solides. Compte tenu des effets prévisibles de la récente réforme du collège, ceci nécessite au moins le **maintien de l'horaire actuel**. Dans le même esprit, la mise en place d'un **enseignement facultatif de mathématiques dès la première** stimulerait davantage les élèves à vocation scientifique, en conformité avec les recommandations du rapport Villani.

#### **La physique-chimie**

Même si les programmes d'enseignement et les pratiques jouent un rôle majeur, il ne semble pas possible de préparer à l'enseignement supérieur les élèves à vocation scientifique avec des horaires inférieurs à ceux de la filière S actuelle. Ceux-ci ont déjà atteint, depuis la réforme de 2010, un niveau plancher. En physique-chimie, il est souhaitable **que les futurs scientifiques retrouvent, en classe de première, le volume horaire correspondant à la situation immédiatement antérieure à la réforme de 2010**.

#### **Les sciences de la vie et de la terre**

De nombreux élèves choisissent aujourd'hui de se diriger vers les domaines de la biologie et des géosciences, porteurs d'avenir et d'innovations constantes. Ils savent qu'une formation solide en mathématiques et en physique-chimie leur sera indispensable. Il est donc crucial qu'un bagage scientifique complet leur soit garanti, non seulement en première, mais aussi **en terminale**. Cela requiert la **mise en place d'enseignements facultatifs en physique-chimie et en SVT**, complétant, selon le cas, les disciplines de spécialité, comme cela est proposé en mathématiques.

#### **Les sciences de l'ingénieur**

Actuellement, la quasi-totalité des lycéens qui suivent cet enseignement poursuivent leurs études en sciences et technologies après le bac. Alors que s'accroît la place de la technologie dans notre société, il nous paraît important/primordial de poursuivre cette dynamique et donc **que les sciences de l'ingénieur soient présentes dans la voie générale**.

## 2° L'enseignement des sciences tout au long du lycée

La réforme qui se dessine peut être l'occasion d'offrir un enseignement scientifique de qualité pour un très grand nombre d'élèves. Son succès dépendra en premier lieu de sa capacité à assumer le choix d'une spécialisation progressive. Ceci implique de **rééquilibrer le volume des enseignements scientifiques et littéraires en classe de seconde, tout en marquant plus distinctement la spécialisation en sciences en classes de première et de terminale** pour les lycéens se destinant à poursuivre des études supérieures scientifiques.

Dans cette optique, le poids des sciences nous paraît encore trop réduit : un lycéen pourra suivre un parcours construit à 100 % sur les humanités, mais ne pourra pas suivre un parcours comportant plus de 50 % d'enseignements scientifiques.

Il faut par ailleurs évaluer l'intérêt d'un **enseignement scientifique minimal sur les deux années du cycle terminal pour les élèves des autres filières**, afin de mieux les former à la démarche propre aux sciences et leur permettre d'affiner leur compréhension de tous les grands enjeux de notre société.

## 3° La spécialisation en classe de terminale

Alors qu'ils pourront choisir trois spécialités en première, les lycéens ne pourront en choisir que deux en classe de terminale. Or beaucoup des points soulevés dans ce courrier trouveraient une solution si le **choix d'une option dans certaines spécialités scientifiques** était possible **en classe de terminale**.

Cela permettrait par exemple :

- aux élèves à forte vocation scientifique de poursuivre l'étude conjointe des mathématiques, de la physique-chimie et de l'informatique ;
- d'assurer une formation scientifique complète (mathématiques, physique-chimie, SVT) aux lycéens s'orientant vers la biologie et les géosciences ;
- d'éviter un choix difficile entre mathématiques et physique-chimie aux lycéens s'orientant vers les sciences de l'ingénieur et inversement de permettre aux lycéens de vocation scientifique d'avoir, s'ils le souhaitent, une formation incluant les sciences de l'ingénieur ;
- l'existence de **parcours où le poids des sciences en terminale serait supérieur à 50 %**.

**Nous préconisons donc d'ouvrir en terminale la possibilité des options suivantes :**

- **Sciences de la vie et de la terre**
- **Sciences de l'ingénieur**
- **Informatique**
- **Physique-Chimie**

Nous espérons que ces remarques et ces propositions contribueront à une mise en œuvre réussie de cette réforme et nous sommes bien sûr à votre entière disposition pour échanger avec vous et votre ministère sur ces différents sujets.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Anne-Lucie Wack  
Présidente de la Conférence des Grandes Écoles